

fut emportée par le visiteur et remise aux capucins de Belley. Tous ces faits sont vrais. Mais l'auteur ajoute que le corps saint fut *alors* remis dans une châsse de bois précieux, puis déposé de nouveau dans le même tombeau de pierre. Ici il y a erreur. Une pièce inédite et qui nous a été communiquée par le vénérable curé de Passin, en Valromey, prouve que les reliques ne furent mises dans une châsse précieuse et exposées dans une chapelle du côté de l'Evangile qu'en 1686, par conséquent quarante-six ans plus tard que l'époque indiquée. C'est une bonne fortune pour la *Revue* de donner une rectification historique, tant petite soit-elle, et de centraliser et conserver un document si modeste soit-il.

Voici la *déclaration* que veut bien nous adresser M. Delaigue, curé de Passin :

Déclaration adressée par Pierre Michaud, capitaine châtelain, au prieur d'Arvières, au sujet d'une translation des reliques de saint Arthaud, en 4686 (pièce inédite).

Nous Pierre Michaud, capitaine cbastellain du marquisat de Valromey et greffier en l'officialité de l'evesché de Genève à la partie de France, savoir faisons à tous qu'il appar^{dra} que ce jourd'huy neufvième jour de mars mil six cents quatre vingt et six sur l'heure de midy, auroient comparus par devant nous S^r Prosper Brillât maistre chirurgien de Virieu-le-petit, aagé cinq⁶ six ans et Pierre Boran lab^r de Romagnieu aagé de soixante quaire. Lesquels après avoir prestes serment de dire vérité enre*nos mains, ont attestés et déclarés que bien mémoralifs que sont environ quarante cinq années, qu'ils se treuvèrent avec plusieurs autres personnes dans la dévotte maison de N^{re}* Dame d'Arvières, ordre des Chartreux, diocèse de Genève, et furent prè^{ts} lorsque Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Jean de Passelègue Evesque et seigneur de Belley, s'étanl transporté aud' Arvières sur les réquisitions de